



13 juin 2023

Financement des entreprises – France • Avril 2023

La croissance des crédits bancaires reste élevée

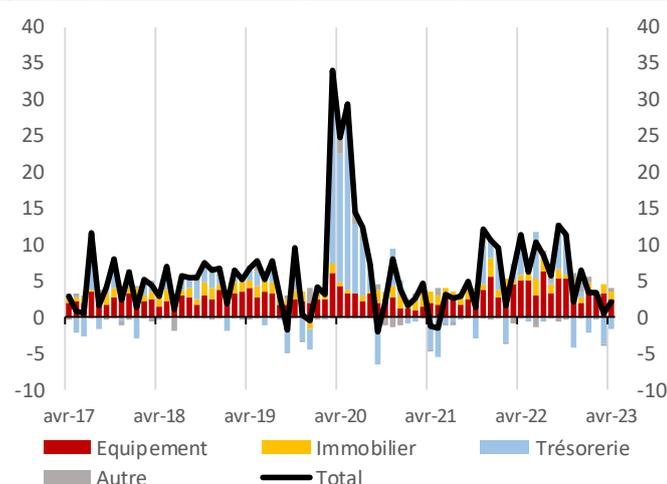
- En avril 2023, l'encours de crédits bancaires aux sociétés non-financières (SNF) continue à augmenter pour toutes les tailles d'entreprises, à un rythme plus mesuré qu'en mars (+5,7 % après +6,5 %). La croissance des crédits à l'investissement reste forte (+6,9 % en avril), toujours tirée par sa composante équipement (+8,4 %) et, dans une moindre mesure, par les prêts immobiliers aux entreprises, dont les SCI (+4,5 % en avril). La croissance des crédits de trésorerie se modère (+2,0 %, en avril après +3,8 % en mars).
- Le coût moyen des crédits bancaires aux SNF a rattrapé en avril celui du financement de marché (3,94 %). Après une pause en mars, il a en effet à nouveau augmenté (+25 points de base par rapport à mars) alors que le taux des émissions de titres a poursuivi sa baisse (- 18 points de base par rapport aux 4,12 % en mars).

1 - Vue d'ensemble des SNF : Encours et flux en Mds €, taux de croissance annuel et coût en %

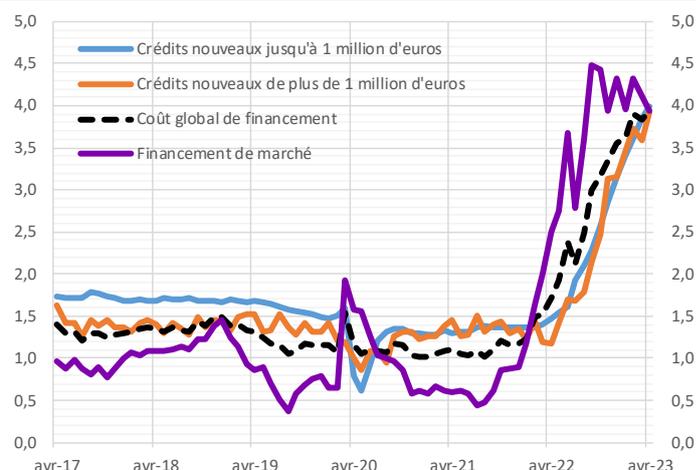
(données non cvs) ^W

	avr-23			Taux de croissance brut			Coût (taux d'intérêt annuel)		
	Encours	Flux nets sur 12 mois	Flux brut sur 12 mois (production)	févr-23	mars-23	avr-23	févr-23	mars-23	avr-23
Financement des SNF	2 032,2	67,7		4,4	3,6	3,4	3,90	3,84	3,94
Financement par crédit bancaire	1 336,5	72,2	356,8	6,9	6,5	5,7	3,68	3,69	3,94
Investissement	928,6			7,3	7,2	6,9			
Équipement	588,3			9,3	9,0	8,4			
Immobilier	340,3			4,1	4,3	4,5			
Trésorerie	337,0			5,7	3,8	2,0			
Autres	70,9			7,8	9,4	7,7			
Crédits <= 1 million €			122,1				3,61	3,86	3,99
Crédits > 1 million €			234,8				3,73	3,59	3,91
Financement de marché	695,7	-4,5		-0,2	-1,5	-0,6	4,32	4,12	3,94

Variations mensuelles d'encours de crédits par objet (données cvs-cjo en mds€) ^W



Coût par source de financements (en %) ^W





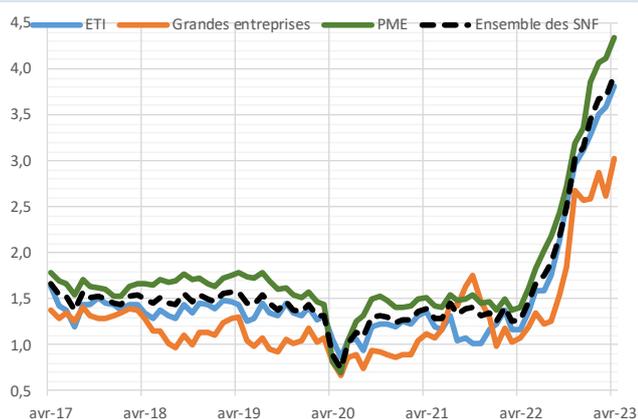
2 – Crédits bancaires par taille de SNF ^W

- Les taux de croissance annuels des encours de crédit à fin avril demeurent élevés pour toutes les tailles d'entreprises.
- La progression annuelle du crédit ralentit légèrement pour les PME (+ 4,5 % après + 5,0 % en mars).
- Pour les grandes entreprises, ce ralentissement est relativement plus sensible même si la hausse des encours reste à un niveau élevé (+ 10,0 % alors qu'il était de l'ordre de 13% en février et mars). Certaines grandes entreprises continuent en effet leur démarche de désendettement après des hausses d'encours dans le cadre de la crise COVID.
- A l'inverse, pour les ETI le rythme de hausse du crédit se renforce légèrement (+6,1 % après + 5,6 %).

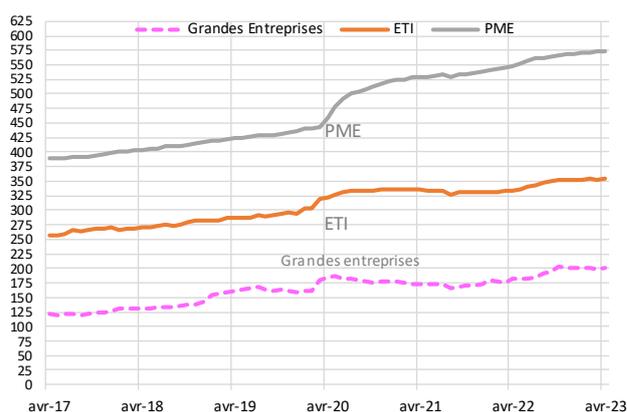
	Encours en Mds €	Taux de croissance brut annuel en %			Coûts en % (taux d'intérêt annuel)		
	avr-23	févr-23	mars-23	avr-23	févr-23	mars-23	avr-23
Total SNF	1 336,5	6,9	6,5	5,7	3,68	3,69	3,94
<i>dont:</i>							
- PME	573,5	5,4	5,0	4,5	4,07	4,12	4,34
- ETI	354,1	6,5	5,6	6,1	3,51	3,59	3,81
- Grandes entreprises	200,2	12,8	13,0	10,0	2,88	2,62	3,02

Note de méthode : Les crédits totaux aux sociétés non financières (SNF) sont mesurés à partir des données des bilans bancaires, qui fournissent de l'information « macro », c'est-à-dire exhaustive (toutes les entreprises à partir des crédits au premier euro), avec certaines ventilations selon la nature du crédit. En parallèle, sur base réglementaire, les établissements de crédit et les entreprises d'investissement doivent déclarer par bénéficiaire (information « micro ») au Service Central des Risques de la Banque de France (SCR) les concours accordés dès-lors qu'ils dépassent 25 000 €. Cette collecte est progressivement abandonnée au profit de la collecte AnaCredit, sauf pour les banques de petite taille qui ne seront pas assujetties à cette déclaration, pour respecter la « proportionnalité » entre l'importance économique de la banque et les contraintes de ses obligations déclaratives. Cette collecte « micro », assez large mais non-exhaustive, offre l'avantage de pouvoir adopter les notions d'entreprise et de catégorie d'entreprise définies par le décret n° 2008-1354 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique (décret d'application de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie - LME). La différence résiduelle entre le total par taille d'entreprise et le total SNF s'explique pour l'essentiel par ces différences de champs et par les unités légales ne pouvant être affectées dans une catégorie de taille selon les critères de la LME (« SCI et divers »).

Taux d'intérêt par taille d'entreprises (en %) ^W



Encours de crédits mobilisés par taille d'entreprises (en mds €) ^W





3 – Crédits bancaires par secteur** (encours en Mds €, taux de croissance annuel en %) ^W

- La croissance de l'encours des crédits mobilisés est toujours forte pour les secteurs des conseils et services aux entreprises (+ 13,3 %), de l'information et de la communication (+ 13,7 %). La hausse annuelle des encours de crédit dans les activités immobilières (+9,0 %) demeure conséquente à fin avril 2023. Le désendettement bancaire du secteur de l'hébergement et de la restauration s'accélère (-3,1 % après -2,6%). Concernant l'industrie : les encours de crédit finançant l'industrie manufacturière sont à peu près stables sur 2 ans autour de 118 GEUR ; pour les autres activités industrielles, la hausse des encours ralentit d'1/3 (+4,9 % contre +7,5 % un mois plus tôt).

	mobilisés			mobilisés et mobilisables		
	Encours	Taux de croissance en %		Encours	Taux de croissance en %	
	avr-23	mars-23	avr-23	avr-23	mars-23	avr-23
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	63,8	4,3	4,2	73,2	5,1	4,2
Toutes industries (BE)	167,8	7,5	4,9	259,5	1,1	2,8
- dont industrie manufacturière (C)	117,2	0,1	1,0	181,5	-0,3	0,4
Construction (FZ)	76,1	7,2	6,4	115,7	3,6	3,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (G)	183,9	2,4	2,6	253,2	-1,9	-0,5
Transports et entreposage (H)	55,7	-2,5	-2,9	70,1	-2,0	-1,3
Hébergement et restauration (I)	48,9	-2,6	-3,1	53,8	-2,2	-3,2
Information et communication (JZ)	35,0	12,0	13,7	56,4	2,6	2,7
Activités immobilières (LZ) (*)	525,7	9,6	9,0	579,4	9,4	8,8
Conseils et services aux entreprises (MN)	100,7	13,6	13,3	129,2	11,7	12,0
Enseignement, Santé humaine, action sociale et autres services (PS)	59,6	1,5	1,1	68,1	0,4	0,5
Holdings	22,9	29,5	29,2	28,0	30,8	28,7

(*) Y compris sociétés civiles immobilières
(**) Sur la différence entre le total SNF et le total entreprises, cf. note de méthode

4 – Complément trimestriel : Financement des TPE (1) ^W

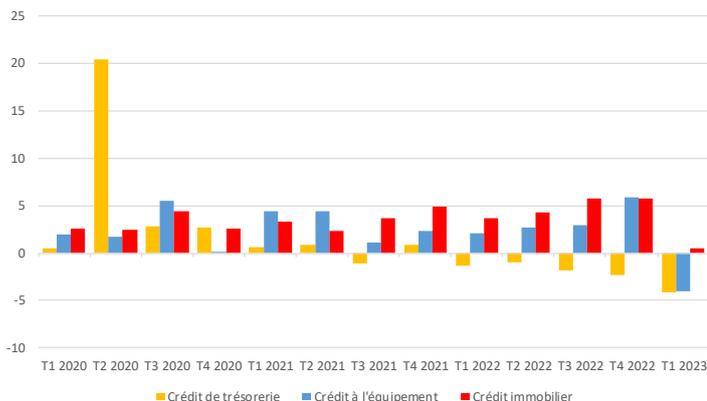
Crédits aux TPE : répartition par type de crédits ^W

	Encours (en milliards d'euros)		Taux de croissance annuels	
	T1 2023	T4 2022	T4 2022	T1 2023
Total crédits	392,7	7,2	7,2	3,8
Crédits de trésorerie, affacturage inclus	39,1	-13,0	-13,0	-19,1
Crédits à l'équipement	161,1	8,9	8,9	4,8
Crédits immobilier	192,5	11,3	11,3	9,2

- Fin mars 2023, la croissance annuelle des crédits aux TPE ralentit pour s'établir à 3,8 %, contre 7,2 % au trimestre précédent.
- L'encours des crédits aux TPE atteint 392,7 Mds, en baisse de 6,97 Mds(- 1,7 %) par rapport au quatrième trimestre 2022, du fait des évolutions négatives des crédits de trésorerie et des crédits à l'équipement. Les crédits de trésorerie diminuent ainsi à 39 Mds, après 42,5 Mds au quatrième trimestre 2022 (-8,1 %) tandis que les crédits à l'équipement enregistrent une baisse de 4 Mds(- 2,5 %).
- En rythme annuel, la croissance des crédits à l'équipement et immobiliers reste positive, à respectivement 4,8 % et 9,2 %, après + 8,9 % et + 11,3 % au trimestre précédent. La diminution des crédits de trésorerie s'accélère à -19,1 % contre -13 % au trimestre précédent.

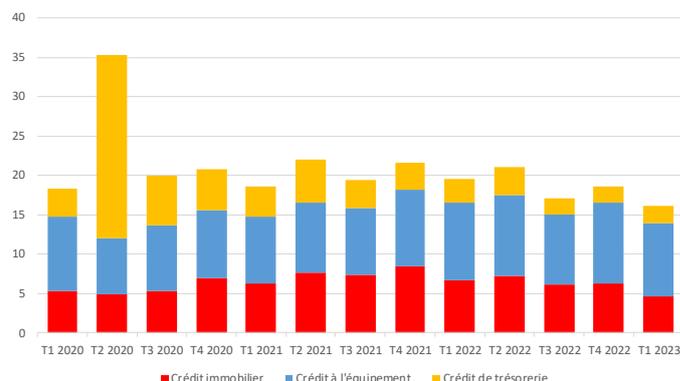


Variation d'encours des crédits aux TPE



Flux trimestriels bruts de crédits (production) aux TPE

(en % du flux nouveau hors découverts)



Compléments

Dans cette publication, les très petites entreprises (TPE) sont caractérisées par les critères de la loi LME de 2008 - unités légales hors autoentrepreneurs occupant moins de 10 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros - ou à défaut, par un chiffre d'affaires n'excédant pas 2 millions d'euros. Les très petites entreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME).

(1) Suite à une modification de la ligne éditoriale de certains Stat Info (voir le communiqué de presse disponible ici <https://www.banque-france.fr/communique-de-presse/la-banque-de-france-presente-la-refonte-de-ses-stat-info>), la publication trimestrielle sur les taux de crédit aux entreprises est désormais intégrée trimestriellement au Stat Info Financement des entreprises.